



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés....	35
Point 10 de l'ordre du jour :	
Plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux (<i>fin</i>)	40

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Arabie saoudite, Bulgarie, Chili, Hongrie, Philippines, Pologne, Venezuela.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation météorologique mondiale.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845)

INDUSTRIALISATION (E/2816 ET CORR.1, E/2832)

1. M. STIKKER (Pays-Bas) fait remarquer que l'étude (E/2816 et Corr.1) et le programme (E/2832) que le Secrétariat a présentés conformément à la résolution 560 (XIX) du Conseil reflètent la préoccupation due à l'existence d'un nombre encore élevé de pays sous-développés. La situation de ces pays varie de l'un à l'autre selon les ressources naturelles, la situation géographique, les moyens de transport, le climat, la main-d'œuvre spécialisée ou non disponible, et maints autres éléments. Jusqu'à présent, des mesures ont souvent été prises dans les pays intéressés, mais la plupart du temps sans plan préétabli, sans étude approfondie de tous les domaines mentionnés dans le programme du Secrétariat. Maintes lacunes restent à combler et, après avoir élaboré et adopté des principes au cours de diverses sessions de l'Assemblée générale et du Conseil, il faut en assurer l'application systématique; l'étude et le programme présentés par le Secrétariat orientent l'action future qu'il faudrait entreprendre à cette fin.

2. La planification à l'échelon mondial n'est pas possible, non seulement parce qu'elle représenterait une

tâche énorme et complexe, mais aussi parce qu'aucun gouvernement ne saurait accepter que sa politique soit entièrement subordonnée à un plan mondial. Il semble que trois éléments principaux se dégagent de l'étude et du programme: premièrement, la nécessité d'assurer une coordination plus étroite des divers plans en cours d'exécution; deuxièmement, l'importance croissante reconnue aux aspects sociaux du développement économique et de l'industrialisation — le Gouvernement des Pays-Bas, qui a toujours souligné l'interdépendance de ces deux aspects du développement, ne peut qu'encourager l'intégration des plans dans ces deux domaines; troisièmement, la nécessité de coordonner plus étroitement les activités des gouvernements intéressés, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées.

3. Avant de décider d'abandonner la formule des programmes particuliers, il faut répondre à trois questions: Est-il possible de se placer sur un plan plus général? Qui profitera de cette nouvelle manière d'aborder le problème? Les domaines d'activité et les priorités indiquées conviennent-ils aux régions intéressées? En faisant allusion à son expérience personnelle, M. Stikker cherche à montrer que ce n'est souvent qu'après des tentatives locales et isolées que l'on parvient, par recoupement, à dégager les problèmes généraux et les méthodes à utiliser pour les résoudre. On pourrait citer maints exemples pour prouver qu'il serait utile aux détenteurs de capitaux privés, aux entrepreneurs et aux gouvernements d'avoir une meilleure connaissance des problèmes de l'industrialisation; les gouvernements, en particulier, seraient ainsi mieux placés pour élaborer leurs plans généraux de développement et d'industrialisation. M. Stikker ne veut pas dire que des conclusions et des recommandations de caractère général suffisent pour élaborer une planification mondiale, régionale, ou même nationale, et il pense qu'il y a toujours avantage à commencer par le particulier pour passer ensuite au général. On peut obtenir des résultats très intéressants en combinant les éléments d'études générales avec ceux de projets d'action concernant une industrie particulière, dans une région géographique déterminée. Tel fut le cas pour l'étude de 1955 sur le bois, la pâte à papier et le papier. Il ne faut pas oublier que la généralisation n'est possible que jusqu'à un certain point, au-delà duquel son utilité disparaît devant l'importance croissante des caractéristiques géographiques et autres propres à chaque région. Il faut alors avoir recours à la coordination plutôt qu'à la généralisation. Les études de caractère général acquerraient encore plus de valeur si les enquêtes des institutions spécialisées, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, se plaçaient dans leur cadre.

4. Lorsqu'on cherche à envisager les phases du développement industriel d'un territoire donné, il semble logique d'étudier d'abord quelles sont les ressources

disponibles en matières premières, en énergie, en transports et en main-d'œuvre. Il faut ensuite déterminer l'ampleur de l'exploitation à laquelle ces ressources se prêtent, ce qui implique naturellement les questions de l'aménagement des collectivités et des coopératives. Viennent ensuite les questions de gestion, d'administration et de productivité, et enfin celles du financement et de l'écoulement des produits. C'est à peu près dans cet ordre que sont présentés les domaines suggérés dans le rapport du Secrétaire général (E/2832).

5. Le dernier domaine de la liste qui figure dans le rapport, celui des aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation, groupe un ensemble de problèmes; M. Stikker a l'impression que le Secrétariat estime comme lui que les aspects sociaux du développement sont inséparables, en pratique, de ses aspects techniques et économiques.

6. La liste des domaines suggérée par le Secrétariat est déjà longue, mais il y a deux questions qui n'y sont pas explicitement mentionnées et qui devraient faire l'objet d'une étude. La "programmation" économique est un ensemble de méthodes fondées sur des données, statistiques et autres, qui a été appliqué avec succès, dans les Pays-Bas notamment, lorsqu'il a fallu procéder à la reconstruction après la guerre. Cette technique est maintenant suffisamment avancée pour mériter une application plus générale et pourrait se révéler extrêmement utile dans toute étude préalable aux investissements. Les méthodes de programmation économique pourraient donc constituer un domaine d'études. Le second domaine à ajouter à la liste serait celui de l'enseignement, notamment pour ce qui est de la formation technique et professionnelle. Le développement de cet enseignement hâterait l'industrialisation. Il conviendrait donc d'étudier la possibilité de prendre des mesures coordonnées pour encourager l'enseignement technique et professionnel. Augmentée de ces deux domaines, la liste proposée par le Secrétariat serait complète et logique.

7. Quant aux priorités, la liste qui en est donnée au paragraphe 55 du rapport n'énumère, en fait, que les projets qui peuvent être entrepris dans un avenir relativement proche. L'établissement de priorités proprement dites ne peut pas être indépendant de l'organisation de l'ensemble du programme de travail, et le Secrétariat devrait jouir d'une certaine liberté d'action à cet égard.

8. Revenant à la question de l'interdépendance des aspects sociaux et des aspects économiques et techniques du développement industriel, M. Stikker fait remarquer que ces rapports sont particulièrement apparents lorsqu'il s'agit de choisir entre la grande industrie et la petite industrie. Le développement de la grande industrie, qui semble avoir la préférence parce que ses résultats sont plus immédiatement sensibles, a pour corollaire le délaissement des populations rurales. Il est évident qu'avant de prendre une décision, chaque gouvernement doit bien peser ces deux éléments contradictoires. D'autre part, la répartition du revenu que cherche un pays peut influencer directement sur l'organisation à donner à une industrie. De même, il n'est pas possible d'envisager le développement de la petite industrie sans tenir compte de l'aménagement des collectivités, et l'on ne peut pas davantage étudier l'emplacement d'une industrie au point de vue de l'énergie disponible et des moyens de transport, puis au point de vue de l'aménagement du milieu, car les résultats de

ces deux aspects de l'étude pourraient fort bien être contradictoires.

9. Toutes ces considérations montrent la nécessité d'un développement économique et social équilibré. Un des meilleurs moyens d'assurer cet équilibre consiste à faire d'abord une étude sociale de base de la région intéressée, étude qui devrait accompagner toute enquête préalable aux investissements dans des industries nouvelles.

10. Passant à la question de l'organisation et de la coordination des activités, M. Stikker constate, d'après le rapport du Secrétariat sur les travaux en cours (E/2816), qu'un grand nombre d'organisations collaborent à divers projets. Ce fait montre l'intérêt universel du développement industriel et de la productivité, et fait ressortir la nécessité d'une coordination étroite qui permettra l'élaboration de recommandations de caractère général. Cette tâche de coordination revient au premier chef au Secrétariat et au Comité administratif de coordination. Il faudrait également resserrer les liens entre le Secrétariat et les commissions économiques régionales, qui sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme dans leurs régions respectives. Cette coordination devrait commencer dès le premier stade de l'élaboration des projets, afin que les institutions spécialisées et les commissions régionales puissent tenir dûment compte de ces projets lorsqu'elles préparent leur programme de travail.

11. Ainsi que la délégation des Pays-Bas l'a déclaré précédemment, l'action coordonnée de tous les organismes dépendant des Nations Unies, dans le domaine de l'industrialisation, ne peut être assurée que si les délégations de chaque pays aux institutions spécialisées et aux commissions régionales cherchent à atteindre cet objectif.

12. M. ABELIN (France) rappelle que la France s'est toujours vivement intéressée aux questions qui concernent le développement économique. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées étudient les problèmes que pose ce développement avec une clairvoyance et une compétence dignes d'éloges. Les projets exposés par le Secrétariat demandent néanmoins à être précisés sur quelques points. Il faut non seulement envisager les procédures à appliquer pour coordonner les activités à entreprendre, mais encore assurer les moyens nécessaires à cette coordination.

13. Les deux rapports dont le Conseil est saisi présentent un intérêt indiscutable; le premier (E/2816 et Corr.1) fait le point des études entreprises, dont la synthèse fait apparaître certaines insuffisances, d'où l'intérêt du deuxième rapport (E/2832), qui donne des indications complémentaires en systématisant les thèses exposées dans le premier rapport et en posant des jalons pour les travaux futurs. La méthode proposée est intéressante en ce qu'elle tend vers une action plus concrète, répondant à une conception d'ensemble et se rattachant à des projets en cours d'exécution qui se trouvent ainsi coordonnés, sans négliger la possibilité d'adapter les conclusions des études aux particularités de chaque pays par l'intermédiaire des organismes régionaux. Toutefois, la coordination des activités doit tenir compte de conditions de fond — conditions économiques et humaines de l'industrialisation — et de considérations de méthodes.

14. En ce qui concerne les conditions économiques, il convient de faire observer que l'industrialisation n'est

pas une fin en soi et qu'elle ne peut pas être isolée du contexte économique du pays ou de la région intéressée. A ce sujet, les domaines complémentaires d'étude suggérés par le représentant des Pays-Bas présentent un intérêt certain. D'autre part, il faut examiner quelles sont les conditions nécessaires à l'industrialisation. Il convient de procéder à un inventaire des ressources disponibles et, plus particulièrement, des ressources énergétiques, et déterminer ensuite l'infrastructure disponible en fonction des industries à développer, en insistant particulièrement sur le choix de ces industries. A cet égard, on constate dans maints pays sous-développés une tendance à la diversification de l'industrie, ce qui est un phénomène encourageant. Il faut veiller aussi à ne pas négliger les rapports entre l'industrialisation et l'agriculture. Enfin, il faut étudier les conséquences que l'industrialisation peut avoir sur les relations économiques extérieures du pays, notamment sur la balance des paiements, et déterminer les débouchés que les industries pourront avoir à développer.

15. Quant aux conditions humaines de l'industrialisation, M. Abelin rappelle que, de l'avis du Premier Ministre de l'Inde, l'objectif essentiel consiste à assurer la satisfaction des besoins élémentaires de la personne humaine. Ce point de vue est parfaitement justifié à la lumière des expériences de l'Europe occidentale au XIXème siècle et, plus récemment, de l'Union soviétique. Il est intéressant de constater que, pour un volume donné d'investissements, l'industrie de base crée moins d'emplois que l'industrie de transformation, et moins encore que l'artisanat. Cela ne signifie pas qu'il faille sacrifier l'industrie de base au profit de l'artisanat, mais il convient de tenir compte de ce phénomène pour assurer un développement harmonieux. Il faut signaler à ce propos que, pour éviter le chômage technologique, le Gouvernement indien attache une grande importance à l'aménagement des collectivités et au développement des industries rurales. Dans les pays d'Asie, la charge du financement du développement pèse très lourdement sur la population, car le taux de formation du capital brut est en général inférieur à 10 pour 100, et il faut procéder à une sélection pour éviter que la charge ne devienne insupportable pour le consommateur, situation qui se crée lorsqu'un pays cherche à développer trop rapidement un trop grand nombre d'industries; il faut alors en venir à l'épargne forcée, prélevée sur des revenus assez modestes. Des résistances se font jour, et les dirigeants qui recherchent des effets spectaculaires doivent alors endoctriner la pensée et recourir à divers moyens de coercition; à cela s'ajoute souvent un sentiment plus ou moins artificiel d'insécurité, qui mène à un détournement d'une partie de la production vers la construction excessive d'armements. Ce sont des phénomènes qui doivent retenir l'attention de ceux qui veulent assurer un développement économique harmonieux.

16. M. Abelin partage les préoccupations que le Secrétaire général laisse voir quand il insiste sur le rapport entre l'aménagement des collectivités et les coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part, et sur les aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation. Cette façon de voir correspond à ce que l'on peut appeler une doctrine française. Et c'est notamment dans le cadre de ces deux domaines que doivent se placer les suggestions du représentant de la France.

17. En ce qui concerne les méthodes, les vues exposées par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à la 900ème séance sont très intéressantes

dans leurs principes; mais il se peut qu'elles demandent à être encore complétées à certains égards. Le programme proposé par le Secrétariat forme le cadre d'une politique intégrée et confère un rôle extrêmement important à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées. Il est évident que l'Organisation ne doit pas agir sans consulter les institutions spécialisées intéressées, notamment l'OIT, la FAO et la Banque, ainsi que les commissions économiques régionales; si ces dernières doivent jouir, en matière d'étude de projets régionaux, d'une certaine liberté, il faut cependant que les directives et les décisions d'ensemble soient établies par les organes supérieurs des Nations Unies.

18. Pour ce qui est des moyens dont on pourrait disposer, les propositions du Secrétariat sont assez modestes, et la délégation française les envisage favorablement.

19. En conclusion, M. Abelin pense, contrairement à certains, que la volonté d'améliorer les conditions d'existence est égale partout. Ceux qui manquent de conviction prétendent que l'adaptation de la population à l'évolution technologique demande plus de temps que l'implantation proprement dite d'une industrie; M. Abelin cite des exemples qui prouvent le contraire. Il prie le Conseil économique et social de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aller de l'avant.

20. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) souligne l'importance que la question de la productivité industrielle revêt à l'heure actuelle. Il importe que le Conseil étudie cette question et recherche les solutions et les conclusions qui permettront de soutenir les efforts que les pays sous-développés déploient en vue de développer leur industrie. Pour accroître la productivité industrielle, il est indispensable de perfectionner constamment les techniques et les méthodes de production. En outre, le développement de la production industrielle ne doit pas être une fin en soi, mais doit servir à améliorer les conditions matérielles et culturelles des travailleurs.

21. La Tchécoslovaquie est par tradition un pays industriel, et son gouvernement a mis en œuvre un programme prévoyant l'application systématique de nouvelles techniques en vue de hâter le développement industriel. La réalisation du premier plan quinquennal a permis d'augmenter de 10 pour 100 le volume de la production industrielle; cet accroissement, dû essentiellement à une augmentation de 60 pour 100 de la productivité de la main-d'œuvre, a eu pour conséquence une augmentation du revenu des travailleurs et de la population; il a permis au gouvernement de prendre une série de mesures en vue d'améliorer la condition sociale de la classe laborieuse, de faire baisser les prix et d'augmenter ainsi le volume de l'épargne.

22. Malgré les résultats appréciables qu'il a obtenus, le gouvernement sait que, s'il veut continuer à perfectionner les techniques tout en relevant le niveau de vie de la classe laborieuse, il doit se fixer en matière de production industrielle des objectifs encore plus élevés. C'est pourquoi il fait porter ses efforts sur les branches de l'industrie qui sont indispensables au développement de son économie et pour lesquelles les conditions paraissent particulièrement favorables. De grands progrès ont été faits dans l'application de l'automatisation à l'industrie de la production d'énergie; mais les conditions nécessaires à son application se rencontrent aussi dans d'autres industries. Le gouvernement s'efforce, en outre, de perfectionner les techniques, d'employer les méthodes de production les plus modernes et de moderniser l'équipement industriel, de

façon à remplacer progressivement le travail des hommes par le travail des machines, ce qui permettra de diminuer les heures de travail sans réduire les salaires. Le Gouvernement tchécoslovaque a décidé que la journée de sept heures sera instituée dans le pays pendant la seconde moitié du deuxième plan quinquennal, c'est-à-dire en 1958. Des instituts de recherche s'emploient à étudier ces différents problèmes.

23. La mécanisation de l'agriculture, très poussée en Tchécoslovaquie, permet d'obtenir une production plus rationnelle et de libérer une partie de la main-d'œuvre agricole, qui peut être avantageusement utilisée dans l'industrie.

24. Au cours de ces dernières années, la Tchécoslovaquie a acquis une grande expérience en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles techniques dans l'industrie et l'agriculture, et elle est prête à en faire profiter les autres pays. Bien entendu, elle s'intéresse vivement à ce qui a été fait dans d'autres régions.

25. La Tchécoslovaquie, où l'industrie a toujours été très développée, était en mesure, même avant la deuxième guerre mondiale, de fabriquer et d'exporter des installations industrielles complètes. Mais, depuis quelques années, la qualité de ces équipements s'est encore améliorée et le volume des exportations dans ce domaine a considérablement augmenté. Le pays exporte maintenant des installations complètes pour les principales branches de l'industrie, qu'il s'agisse de la production d'énergie hydro-électrique, des industries sidérurgiques, du traitement des métaux et des minerais, de la production du gaz d'éclairage et du ciment, de la fabrication de fibres synthétiques et de matières plastiques, des industries alimentaires, de la fabrication de chaussures, de motocyclettes, de bicyclettes, de machines à coudre, etc. Dans ce secteur de l'industrie lourde, la Tchécoslovaquie peut apporter une contribution appréciable à la mise en œuvre des plans de développement des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il faut noter que, de même que les autres pays de démocratie populaire, la Tchécoslovaquie importe non seulement des produits primaires des pays économiquement sous-développés, mais aussi des produits manufacturés de ces pays, dont elle aide ainsi le développement industriel. En outre, elle est prête à faire profiter les pays sous-développés de l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de la technique, de la production et de l'organisation industrielle. Son commerce avec des pays tels que l'Inde, l'Indonésie et la Birmanie et les pays de l'Amérique latine a augmenté à un rythme très rapide. Ses relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient prennent de plus en plus d'expansion.

26. La Tchécoslovaquie approuvera toutes les décisions que le Conseil pourra prendre en vue de faciliter, dans le domaine de la productivité, un échange de connaissances techniques entre les différents pays, et elle estime que les commissions économiques régionales devraient à cet égard jouer un rôle de premier plan. En Europe, il semble que les organes les plus compétents soient les comités de la Commission économique pour l'Europe qui s'occupent des questions industrielles et agricoles. Il serait utile de développer l'activité de ces comités en vue de hâter l'utilisation des procédés et des techniques les plus modernes dans tous les pays d'Europe. Si l'échange de connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine doit être utile, il faut que les pays d'Europe qui ne sont pas membres de la Commission y participent aussi.

27. Dans les pays dits sous-développés, l'accroissement de la productivité a un caractère particulièrement urgent. Il faudrait que ces pays s'emploient le plus tôt possible à exécuter des programmes d'industrialisation tendant à accroître leur productivité dans les secteurs industriel et agricole. Disposant des produits de base, ils doivent avant tout développer leurs industries de transformation et utiliser leurs ressources hydrauliques pour la production d'énergie électrique, élément indispensable à toutes les branches de l'industrie. Les efforts que les pays sous-développés ont déployés dans ce sens ont bénéficié et continueront de bénéficier de l'appui de la Tchécoslovaquie, qui estime que le développement d'une industrie fondée sur les ressources du pays est l'un des éléments essentiels pour améliorer le niveau de vie et assurer l'indépendance économique et politique d'un pays. Les commissions économiques régionales devraient accorder une plus grande attention à ce problème, et il ne fait aucun doute qu'une collaboration plus étroite entre elles permettrait d'accroître la production des pays sous-développés, aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur agricole.

28. M. Ullrich tient à assurer les pays sous-développés que la Tchécoslovaquie est disposée à leur accorder toute l'assistance possible pour la création de nouvelles industries, l'utilisation des techniques modernes de production, la construction de centrales hydro-électriques, etc., soit en leur fournissant des installations industrielles modernes complètes, soit en leur communiquant des renseignements. Le Gouvernement tchécoslovaque a invité des représentants des pays d'Asie à venir visiter les centrales hydro-électriques de Tchécoslovaquie. Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, un cycle d'études sur la sylviculture réunira l'été prochain dans ce pays des experts des pays d'Asie et d'Extrême-Orient. Si certains pays veulent se rendre compte des progrès réalisés en Tchécoslovaquie dans le domaine économique, le gouvernement de ce pays examinera volontiers tous les moyens propres à favoriser le développement effectif des pays sous-développés en ce qui concerne tant l'échange de documentation technique et scientifique que les visites d'experts.

29. La délégation tchécoslovaque estime que le Conseil — en particulier les commissions économiques régionales — doit prêter assistance aux pays sous-développés pour leur permettre d'appliquer les techniques et les méthodes les plus modernes lors de la création de leurs nouvelles industries et d'atteindre leur but : hâter l'industrialisation pour relever le niveau de vie de leur population.

30. M. RICHES (Organisation internationale du Travail) souligne la place importante que la question du développement industriel et de l'accroissement de la productivité occupe dans tout programme de développement économique. En accordant une attention toute particulière à cette question et en établissant un programme d'ensemble destiné à stimuler l'industrialisation, le Conseil peut contribuer à renforcer les économies peu développées, à augmenter et à diversifier les possibilités d'emploi et à relever les niveaux de vie.

31. Un tel programme porte sur un grand nombre de questions dont certaines relèvent de la compétence des organisations internationales existantes et dont d'autres ne peuvent être résolues que par un effort combiné de toutes ces organisations. Le Conseil voudra donc certainement savoir quels sont les travaux déjà entrepris par les différentes organisations et dans quelle

mesure chacune des organisations est compétente pour entreprendre telle ou telle tâche.

32. L'action de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'exerce déjà en ce qui concerne certains des travaux dont l'exécution immédiate est envisagée dans le document E/2832. Cette organisation a déjà accompli des progrès dans ces domaines, et son action future serait facilitée si l'Organisation des Nations Unies pouvait entreprendre certaines études et effectuer certains travaux connexes que l'OIT n'est pas en mesure d'entreprendre elle-même. Les activités de l'OIT portent en particulier sur les questions suivantes : étude et solution des problèmes du sous-emploi, développement de la petite industrie et rôle des méthodes coopératives, enfin accroissement de la productivité et amélioration de la gestion.

33. En ce qui concerne le problème du sous-emploi, l'OIT a procédé ou procède à un certain nombre d'études portant sur la nature et l'importance du sous-emploi dans les régions rurales, sur les tendances des migrations internes et sur des questions connexes telles que le logement et la sécurité sociale. L'OIT a déjà fourni une assistance technique à un grand nombre de pays pour les aider à faire des enquêtes sur la main-d'œuvre et sur le marché du travail. Dans toute la mesure du possible, ces enquêtes sont liées à la mise en œuvre de programmes destinés à développer les services de l'emploi et à former des travailleurs. En fait, l'assistance technique dans le domaine de la main-d'œuvre représente une des tâches dont l'OIT s'acquitte régulièrement.

34. En raison du manque de capitaux et de la nécessité de procurer des emplois aux habitants des petites collectivités, il est évident que la petite industrie aura pendant longtemps un rôle important à jouer dans le processus d'industrialisation des pays sous-développés. Beaucoup de ces pays ont donc demandé l'assistance de l'OIT pour l'analyse des problèmes qui se posent dans ce genre d'industrie. L'OIT s'est occupée d'étudier ces problèmes et de fournir une assistance technique en vue de les résoudre. A cet égard, elle a pu profiter de sa longue expérience en matière de méthodes coopératives.

35. Au cours des six dernières années, l'OIT a été particulièrement active dans le domaine de l'accroissement de la productivité et de l'amélioration de la gestion. Ses missions d'assistance technique s'emploient actuellement à créer ou à développer dans plusieurs pays des centres nationaux de productivité et de formation en matière de gestion qui ont pour objet d'accélérer la production dans la petite et la grande industrie. Dans l'accomplissement de leur tâche, les missions s'inspirent des recommandations formulées par les différents organes de l'OIT. Elles disposent également d'un certain nombre d'études, de manuels et d'une documentation préparée par le Bureau international du Travail (BIT). Les organes compétents de l'OIT continueront à s'occuper de ces problèmes et étudieront en particulier le rôle que les employeurs et les travailleurs jouent dans l'accroissement de la productivité. En effet, le développement de la productivité par l'emploi de techniques modernes de gestion et de meilleures méthodes de travail n'est pas uniquement une question de technique ; c'est aussi une question de mentalité et d'attitude. Il faut tout d'abord éveiller l'intérêt des directeurs, des contremaîtres et des ouvriers et les persuader d'employer les nouvelles méthodes de travail et de gestion. A cet égard, l'OIT est particulièrement

compétente pour fournir une assistance aux pays sous-développés. En traitant ces problèmes, les missions de l'OIT jouissent de deux avantages : elles peuvent mettre à profit les relations que l'OIT entretient avec les employeurs et les travailleurs des pays intéressés, ainsi que la confiance qu'elles inspirent du fait qu'elles agissent conformément aux politiques que les représentants des employeurs et des salariés formulent sous les auspices de l'OIT. En conséquence, l'OIT reçoit des demandes de plus en plus nombreuses portant sur des cycles d'études ou des cours de formation s'adressant soit aux cadres, soit aux travailleurs manuels.

36. Si l'on veut obtenir de bons résultats grâce à l'assistance fournie dans ce domaine, il faut que cette assistance s'exerce dans le cadre de programmes de développement industriel bien établis et qu'elle s'accompagne d'une assistance dans certains domaines connexes. M. Riches souligne l'importance que peuvent avoir certaines des études proposées dans le document E/2832.

37. Quand on entreprend dans un pays la création de nouvelles industries ou l'expansion des industries existantes, il se pose un grand nombre de problèmes portant notamment sur l'importance et l'emplacement des usines, la main-d'œuvre nécessaire, les capitaux à engager et les procédés et le genre d'équipement à utiliser. Là encore, les études proposées pourraient être très utiles. L'OIT a acquis une grande expérience au sujet de certaines des questions énumérées, et une collaboration entre l'OIT et l'Organisation des Nations Unies serait très utile. Les études relatives aux aspects financiers et fiscaux de l'industrialisation et à la question de l'énergie, des transports et autres services, que l'OIT ne serait pas en mesure d'entreprendre, pourraient également aider à résoudre certains problèmes importants.

38. L'OIT s'intéresse vivement aux propositions concernant le vaste programme de travaux à entreprendre par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, qui a été présenté au Conseil. Elle espère pouvoir apporter une contribution appréciable dans les trois domaines où elle est particulièrement active et compétente. Le Directeur général du BIT a demandé à M. Riches de faire savoir au Conseil que l'OIT sera heureuse de collaborer à la mise en œuvre du programme en question et qu'elle prendra dûment en considération les vues que les membres du Conseil pourront exposer au sujet de l'action que l'OIT pourrait utilement entreprendre dans les domaines relevant de sa compétence.

39. M. ORR (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que, de l'avis du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme de travail proposé dans le document E/2832 ne tient pas suffisamment compte de la nécessité de répartir les travaux aussi efficacement que possible entre les organisations intéressées. Si ce document contient un exposé assez complet sur les services du Secrétariat que concerne le programme en question, on n'y trouve en revanche qu'une brève allusion aux institutions spécialisées. De même, on y mentionne l'assistance fournie par les experts de l'Administration de l'assistance technique, mais non les travaux connexes que les experts des institutions spécialisées effectuent au titre de l'assistance technique.

40. M. Orr souligne qu'une grande partie de l'activité de la FAO porte déjà sur les problèmes envisagés dans

les propositions du Secrétariat : c'est le cas notamment en ce qui concerne la commercialisation et la distribution des produits agricoles, des produits forestiers et des produits de la pêche. Les travaux courants sur ces questions ont pris plus d'ampleur, et le nombre des experts qui s'en occupent au titre du Programme élargi d'assistance technique s'accroît rapidement, les demandes des pays sous-développés étant toujours plus nombreuses. Si de nouveaux travaux de recherche sont nécessaires dans ce domaine, il semble donc qu'il soit possible de les effectuer à peu de frais en renforçant ce personnel.

41. La FAO s'intéresse depuis longtemps aux rapports entre l'agriculture et l'industrie, notamment dans les régions relativement peu développées. Là encore, il y aurait lieu de tirer profit des renseignements de cette institution et de l'expérience qu'elle a acquise.

42. La FAO estime d'autre part que, pour l'exécution des études proposées dans le document E/2832, il serait bon de développer la coordination qui existe déjà entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, et en particulier les travaux que la FAO et les commissions économiques régionales effectuent en commun dans certains domaines tels que l'agriculture, la sylviculture et les industries forestières. De même, la FAO se préoccupant depuis longtemps des coopératives et des industries rurales, il y aurait intérêt, pour les travaux prévus dans les domaines 3 et 4 (E/2832, par. 84, 86 et 89), à utiliser au maximum l'expérience que cette organisation et d'autres ont acquise, ce qui serait conforme aux accords en cours de négociation entre l'Organisation des Nations Unies, l'OIT et la FAO.

43. Enfin, si l'activité actuelle de la FAO ne porte que sur deux des domaines pour lesquels une mise en œuvre dans un avenir immédiat est recommandée (E/2832, par. 55), à savoir les domaines 4 et 10, il convient de signaler que cette activité la mettra en mesure d'aider le Conseil lorsqu'il étudiera les méthodes les plus efficaces à employer pour l'exécution des projets supplémentaires qu'il pourrait approuver.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux (E/2833, E/L.700, E/L.701)

[fin]

44. Le **PRESIDENT** invite le représentant de l'Arabie saoudite à participer à la discussion.

45. M. HALIQ (Arabie saoudite) regrette que la délégation française ait cru bon de présenter un projet de résolution (E/L.700), d'ailleurs peu objectif, sur cette question d'importance mineure.

46. Les conditions de travail dans l'industrie pétrolière de l'Arabie saoudite sont parmi les meilleures du Moyen-Orient, et aussi bonnes sans doute que celles qui sont faites à la main-d'œuvre algérienne employée dans les mines de charbon françaises. L'origine de l'affaire est une grève, qui a eu lieu il y a deux ans environ et qui a été réglée à l'amiable. Les gouvernements reçoivent tous de nombreux questionnaires de l'Organisation des Nations Unies, et il ne leur est pas toujours possible d'y répondre immédiatement. Le Gouvernement de l'Arabie saoudite répondra à l'invitation en question de la manière habituelle et à la date qui lui paraîtra appropriée.

47. M. HASAN (Pakistan) estime que l'Arabie saoudite a pu avoir de nombreuses raisons pour ne pas répondre immédiatement. Le projet de résolution présenté par la délégation française lui semble contenir une opinion implicite, et le Conseil ne doit pas juger le fond de l'affaire avant d'avoir obtenu la réponse attendue.

48. Il suffirait donc, de l'avis de M. Hasan, de "prendre acte des renseignements transmis par le Secrétaire général", et tel est le libellé de l'amendement que présente le Pakistan (E/L.701).

49. M. HASAN accepte d'ailleurs, après avoir entendu la déclaration du représentant de l'Arabie saoudite, de supprimer le paragraphe 2 de son amendement.

50. M. HAUCK (France) rappelle que la France a toujours eu le respect des libertés syndicales, et qu'en particulier elle a reconnu ces libertés dans les territoires d'Afrique du Nord avant même de garantir à ces territoires leur indépendance. Le Conseil a adopté une procédure pour enquêter sur toutes les atteintes aux droits syndicaux qui lui sont signalées, et il est du devoir des Etats Membres de s'y soumettre. La première lettre du Secrétaire général à l'Arabie saoudite remonte à deux ans, et la plus élémentaire courtoisie exigeait que ce pays y répondît.

51. Le représentant de la France prend toutefois note de l'assurance que M. Haliq a donnée au sujet d'une réponse prochaine, et il accepte, dans ces conditions, de supprimer le mot "profond" qui figure dans son projet de résolution. Il propose en outre d'ajouter un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Prend acte du fait que le Gouvernement de l'Arabie saoudite s'est engagé à faire prochainement une réponse au Secrétaire général."

52. De l'avis de M. HALIQ (Arabie saoudite), le projet de résolution donne à entendre que c'est en raison de l'intervention du représentant de la France que son gouvernement s'est engagé à répondre au Secrétaire général. Il ne peut donc en accepter les termes, car le Gouvernement de l'Arabie saoudite a le droit de répondre comme il le juge bon et à la date qui lui paraîtra opportune.

53. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) propose de modifier comme suit le texte de l'amendement du Pakistan :

"Prend acte des renseignements communiqués par le Secrétaire général et de l'intention qu'a le Gouvernement de l'Arabie saoudite, selon les assurances données au Conseil par son représentant, de répondre prochainement à l'invitation que le Secrétaire général lui a adressée en exécution de la résolution 575 A (XIX) du Conseil" (takes note . . . of the assurances that his Government intends to transmit . . .).

54. M. HASAN (Pakistan) accepte cette modification. Il pense toutefois que, pour tenir compte de l'objection de M. Haliq, il serait préférable de dire, dans le texte anglais : *that his Government has the intention to transmit.*

55. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il n'est pas indispensable d'adopter une résolution à ce sujet, le compte rendu des débats devant faire ressortir le tour qu'a pris la discussion et la déclaration du représentant de l'Arabie saoudite. Dans le cas contraire, la délégation de l'Union soviétique votera pour l'amendement du Pakistan (E/L.701), compte tenu du fait que le représentant du Pakistan a retiré le paragraphe 2 de cet amendement.

56. M. HAUCK (France) se déclare disposé à se rallier soit à l'amendement du Pakistan tel qu'il a été modifié par le représentant des Etats-Unis, soit à la solution proposée par M. Saksine.

57. Après un échange de vues, M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) et M. HASAN (Pakistan) précisent que, le représentant de la France ayant

accepté de retirer sa proposition, ils présentent formellement leur texte en tant que projet de résolution.

58. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et le Pakistan.

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, ce projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 17 h. 50.